

Image not found or type unknown



Remboursement credit lors d'une separation d'une union libre

Par **brigitte5300**, le **28/07/2009** à **11:57**

Bonjour,
Mon conjoint avait souscrit avant d'être avec moi un crédit, où il est l'emprunteur principal et son ex concubine est sa coempruntrice. Or à ce jour étant séparé de son ex, nous voulons savoir si il est possible de lui faire payer la moitié du crédit qui est toujours en cours jusqu'en 2010 et quelles sont les démarches à effectuer.
Etant séparé depuis plus d'un an de son ex concubine a-t'il la possibilité de se faire rembourser les cotisations à compter du jour de leur séparation.